

En hommage au Doyen Maître Richard Chémaly, Mot du Professeur Salim Daccache s.j., à la conférence sur « les droits des déposants et la crise financière », par la FDSP, le 31 mai 2022, à 15h00 à l'Amphi Gulbenkian – Campus des sciences sociales, Paul Huvelin.

C'est en hommage à Maître Richard Chémaly que le Doyen de la Faculté de Droit et de sciences politiques a voulu organiser cette table ronde juridique et scientifique et non point politique sur « les droits des déposants à l'épreuve de la crise financière ».

Richard Chémaly a été rattrapé par la crise qui sévit sur le Liban depuis 2019. En plus des souffrances physiques qu'il supportait avec le flegme du stoïcien, mais surtout avec l'inébranlable foi chrétienne du montagnard qu'il avait hérité de ses aïeux, ce qui se passait sur la scène libanaise ne lui était pas étranger. Cette situation de malheurs le faisait souffrir plus que ses douleurs du corps, car il voyait le Liban des libertés et l'État constitutionnel s'éteindre de par les erreurs monumentales commises dans la gestion politique et économique du pays durant plus de 35 ans et, malheureusement, cela continue.

Richard Chémaly, le Doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Saint-Joseph et l'académicien, était un juriste sans pareil par sa compétence, sa clarté et ses opinions justes comme le Droit. Il fut professeur et juriste accompli, s'intéressant au droit commercial et au droit civil, au droit international privé et à l'arbitrage international, mais il fut avec tout cela l'intrépide conseiller juridique des recteurs de l'Université Saint-Joseph jusqu'au dernier devant vous. Les recteurs Jean Ducruet, Sélim Abou, René Chamussy et moi-même ne peuvent que s'incliner devant les lectures et les écrits de celui qu'on appelait entre nous au rectorat et au Conseil de

l'Université « le cerveau juridique éclairé et libre », toujours prêt à servir et à ne jamais rechigner devant la tâche. Dans les pires moments de santé déclinante, il ne disait jamais non, il ne savait pas dire non, mais que le demandeur ait la patience de quelque retard. Les statuts de l'Université et de ses facultés, sa Charte de 1975, l'œuvre monumentale de l'unité de l'Université, les jurisprudences qu'il rendait, les études juridiques sur tel ou tel autre sujet délicat et complexe, l'avis juridique lumineux étaient là au seul avantage de l'institution et non pour tel ou tel autre intérêt particulier.

Quand j'avais le privilège et le plaisir de discuter de tel ou tel autre point statutaire avec lui, je me retrouvais constamment dans cette situation bizarre du recteur qui réalise qu'il se trouve en la présence d'une encyclopédie qui maîtrise les détails juridiques du problème mieux que quiconque, allant piocher ses arguments dans les régions de l'intelligence juridique la plus reculée. Il est clair que nous avons été chanceux, cher Maître, de vous avoir comme flamme toujours enthousiaste et forte sur nos chemins d'administration de notre *Alma Mater*. Pour illustrer cette maîtrise du jugement, je vous propose sa réaction devant un projet de *mémoire* avec une université qui avait envoyé elle-même le projet. Après avoir lu la proposition, il m'écrivit ce qui suit : « cette université estime peut-être que plus un accord est vague, frileux, fumeux, rachitique, plus sûre est la protection qu'il procure. Erreur ! Vu le contexte, pareil accord ne peut que susciter la méfiance. Seul un accord plutôt "bien ficelé" et qui présente au moins les apparences du sérieux et de la fiabilité peut prémunir contre... disons certains risques ». Votre héritage, cher Maître, est toujours là vivant et nous aide à continuer la route.

À vrai dire, Richard Chemaly ne cherchait pas les compliments dans un monde qui adore les certaines façons de faire bien libanaises ; il vivait plutôt

d'effacement et de modestie, surtout durant les dernières années de sa vie dans son appartement d'Achrafieh qui était devenu une sorte de centre de recherche ou plutôt une cellule monastique, ce qui lui suffisait amplement comme quelqu'un dont le droit était devenu son sacerdoce. Richard Chémaly, par sa droiture et son intégrité intellectuelles et morales légendaires, est devenu le témoin qui a marqué des générations par ses cours, sa science, son accompagnement et sa gestion durant seize ans de la Faculté. Tout cela nous force à exprimer, aujourd'hui comme hier, l'admiration et le respect.

C'est ainsi que Richard Chemaly imprima sa faculté de cette immense paix intérieure et assurance du travail bien accompli qui l'accompagnaient partout, réussissant l'exploit inimaginable de lui garder une réputation d'excellence, aussi bien au Liban qu'à l'étranger, durant les années les plus sombres que le pays ait connues. En silence, Maître Chémaly avait réussi à refaire cet îlot de résistance, bien caché derrière les murs de la rue Huvelin, cet îlot qui avait activement participé à la création de l'État du Grand Liban et qui l'avait alimenté durant des jours et des nuits de ses forces vives pour le construire et consolider son édifice administratif, juridique et politique. Il regardait, notre cher maître, le pays qu'il aimait en lui consacrant ses compétences et en lui préparant ses meilleurs serviteurs, sombrer de plus en plus dans la médiocrité et la désinvolture si lointains de l'esprit et de la manière d'agir de la Faculté qui, aux regards de ses anciens, était élevée au rang d'université. L'honnêteté intellectuelle de Richard Chémaly lui avait acquis, auprès de certains de ses étudiants, une réputation d'exigence, peut-être de rigidité, ce qui est vrai, mais cependant accompagnées par une attention et même une affection pour ses étudiants et les problèmes de tous genres qu'ils pouvaient rencontrer. Ayant perdu son frère Roger, directeur de l'enseignement technique et professionnel, dans l'explosion qui emporta le

président Bachir Gemayel, il était convaincu que la meilleure façon de lutter était de transmettre à ses étudiants non seulement des informations, mais surtout des principes de pensée et de bon jugement et des valeurs. C'est cela l'éducation selon la manière de faire de Richard Chémaly adossé et connaissant bien les principes de l'éducation. Ses étudiants, sinon ses disciples, rappellent son fameux cours de droit commercial dans lequel il tenait à rappeler que les valeurs du travail et du mérite étaient les meilleurs et les plus nobles des remparts pour lutter contre le désastre du pays. Dans l'une des visites que je lui avais rendues quelque temps avant son départ, il a laissé libre cours à sa mise en cause du système politique libanais ; il me disait que le mal qui l'accablait était comment nous avons laissé le Liban sombrer dans la corruption, le sectarisme et le clientélisme, les ennemis du droit et de toute constitution. À plusieurs moments il a parlé de sa petite mission, celle d'être au service de l'USJ et de notre Faculté de Droit et de sciences politiques, conseillant de ne pas éloigner l'Institut de sciences politiques de l'USJ de la Faculté de Droit, car une politique ou des hommes politiques qui n'ont pas un sens assumé du droit, sont des vendeurs d'illusions de tous genres.

En hommage à notre cher Richard Chémaly se tient cette conférence si actuelle car elle nous touche de près, dans nos dépôts bancaires inutilisables pour nos étudiants, dans les dépôts des centaines de milliers de retraités, des retraités des professions libérales, dans nos budgets et nos dépenses, dans notre crise financière, politique et bancaire ! En hommage à Maître Richard Chémaly, cela signifie que la liberté académique d'inviter des conférenciers de tous bords est sacrée et sainte et que personne, ni à l'USJ ni ailleurs, n'osera la manipuler ou l'interdire ! Pour un sujet aussi sensible que le droit des déposants, inviter des personnes qui peuvent se contredire devra

être la règle pour parler et aussi guider toutes et tous vers des solutions capables de faire sortir le pays de son désastre !